



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS

**-Prix de la location :** Tarifs en vigueur 2020 à l'ordre de La société : **SAS Pôle Altitude**

Le locataire s'engage à verser au gestionnaire le prix de la location saisonnière qui lui est consentie, soit : ..... €.

**Ce prix est payable selon les modalités suivantes :**

Le locataire verse au bailleur 30 % d'acompte du montant, soit : ..... €

La réservation est prise en compte qu'au reçu du contrat accompagné de son acompte

Le solde devra être payé le jour de l'arrivée du locataire.

**Cette location a lieu :**

Sous les charges et conditions relatives au louage saisonnier auxquelles les parties déclarent se soumettre, sous celles des conditions générales de locations.

**-Domicile :** Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

**- Attribution de juridiction :** Toutes les contestations pouvant naître relativement à l'exécution du présent bail seront de la compétence exclusive du Tribunal de Perpignan (66) de la situation du camping.

**-Disponibilité :** est disponible à partir de 16 heures et devra être libéré avant 10 heures le jour du départ.

**-Caution obligatoire :** chèque, espèce, carte bancaire de 250,00 € à remettre obligatoirement le jour d'arrivée. Si aucun dégât n'est constaté, le dépôt de garantie sera intégralement remboursé sous 8 jours.

**-Assurance/ responsabilité :** comprend l'assurance responsabilité civile professionnelle du camping. La société Pôle Altitude et le camping Verte-Rive\*\* n'étant pas des hôteliers, ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables des pertes ou des vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux clients ou à leurs biens pendant le séjour. Le client est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, vêtements, etc.). Le client est invité à se renseigner auprès de sa compagnie d'assurance pour étendre ses propres garanties multirisques habitation à l'hébergement occupé dans le camping

**-Etat des lieux :** Un inventaire et état des lieux complet du matériel mis à disposition est établi entre les deux parties à l'arrivée et au départ. (Arrêté du 22 octobre 2008 Relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air NOR : ECEC0824829A)

**-L'état de propreté de la location :** Le nettoyage de celui-ci est à la charge du locataire pendant avant son départ.

Le camping n'est pas un hôtel, le ménage n'est par conséquent pas compris dans le tarif. En fin de séjour, les lieux doivent être rendus dans l'état équivalent à celui d'arrivée. Si le nettoyage du matériel et des locaux n'est pas fait ou de façon insatisfaisante, le ménage nécessaire à la remise en état sera facturé (55 €) et déduit sur la caution.

**-Annulation :** Pour toute annulation parvenue par courrier en Recommandé 60 jours avant la date d'arrivée, l'acompte restera acquis au camping. Entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée, le prix de la location sera dû à concurrence de 50 % du prix total du séjour.

- Entre 30 jours et le jour d'arrivée, le prix de la location sera dû en totalité. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de locations saisonnières. Dans tous les cas, l'acompte n'est pas restitué. **Le client est tenu de se rapprocher auprès de son assureur pour souscrire une assurance annulation.**

**-Condition :** Le client doit aviser le gestionnaire de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son droit de possession. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer du locatif s'il reste sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue. Alors les conditions d'annulation de l'article I (cf. CGL) s'appliquent.

**Capacité d'accueil du Bungalow :** Le contrat est établi suivant la capacité de couchage fixe par location, soit pour 5 personnes. Le lit superposé est prévu uniquement pour un enfant de moins de 50kg. Les personnes supplémentaires couchant dans les banquettes convertibles seront facturées en supplément. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Les locations disposent de couvertures ainsi que d'oreillers et des protections de literies. **Le locataire est chargé de recouvrir obligatoirement celles-ci de ses propres draps.**

**-Information/réglementation :** les conditions générales de location, le règlement intérieur et le cahier de prescription de sécurité CPS sont disponibles sur le site Internet et ou sur demande auprès du loueur.

**-Invités et visiteurs :** Après avoir été autorisés par le gestionnaire, les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité de leurs hôtes. Ceux-ci sont tenus d'une redevance de **2,00 €** par visiteur. Les voitures des visiteurs sont interdites à la circulation dans le camping, le stationnement est obligatoire sur le parking.

Je déclare accepter les conditions générales de location, je m'engage à respecter le règlement intérieur du camping Verte Rive\*\* et c'est donc en toutes connaissances que je remplis ce contrat de location. **Tous contrats non conformes aux originaux seront considérés comme nuls.**

Fait en deux exemplaires, à : ..... Le : ...../...../ 2020

**A envoyer à l'adresse suivante :**

CAMPING VERTE RIVE\*\* Chemin de l'Ille, 66260 Saint Laurent-de-Cerdans – France

Ou par mail : [camping-verterive@orange.fr](mailto:camping-verterive@orange.fr)

A la réception du contrat, la confirmation de réservation vous sera envoyée par mail ou par courrier.

**« Lu et approuvé » manuscrits, signature obligatoire :**

Le client :

Le loueur,